

# service

## Les missions de service public déléguées

### Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et appui juridique

Le CFE, service public par délégation de l'État, est un guichet unique qui permet en un même lieu d'enregistrer tout événement pouvant intervenir sur les exploitations agricoles quelle que soit leur forme juridique.

En 2016, le CFE a traité 502 dossiers (422 en 2015 soit une hausse de 19 %) et 39 dossiers ACCRE (aide à la création et à la reprise d'une entreprise qui consiste en une exonération de charges sociales) contre 45 dossiers ACCRE en 2015. Cette augmentation du nombre de déclarations (significative sur le 1<sup>e</sup> semestre 2016) est due à l'obligation pour tout éleveur de chiens et/ou de chats, depuis le 01/01/2016, de se déclarer auprès du CFE de la Chambre d'Agriculture afin d'obtenir un numéro SIRET.

### Registre de l'Agriculture

A ce jour, nous attendons toujours la publication des décrets qui permettra la mise en place du registre de l'agriculture.

Le CFE est régulièrement sollicité afin de délivrer un document justifiant que le pétitionnaire est un actif agricole (soit à titre individuel soit dans le cadre sociétaire). Seul le registre de l'agriculture permettra de délivrer un tel document.

### Service Juridique

Le service juridique de la Chambre d'agriculture a, comme chaque année, apporté son concours à chaque personne l'ayant sollicité, que ce soit à titre interne, au profit des autres personnes, au service de la Chambre ou à titre externe au profit des ressortissants du monde rural.

**Contacts :**  
**Bernard LAUCOU, Élise GILLOT-BERGIN**

### Établissement de l'Élevage (EdE) - IPG

En 2016, la mise en œuvre de l'IPG-Identification Permanente Généralisée- sur le département de la Haute-Saône pour les bovins, ovins, caprins et porcins par délégation de l'Etat a été réalisée par l'EdE de Franche-Comté. La Chambre d'agriculture continue à être présente lors des rencontres avec la DDCSPP lors de l'examen des dossiers en litige.

### Installation

Depuis 2011, les missions de service public relatives à l'installation des jeunes agriculteurs, réalisées par l'ADASEA, ont été confiées par la loi aux Chambres d'agriculture :

- Répertoire Départ Installation-RDI : 15 inscriptions
- Déclaration de Cesser l'Activité -DICA : 16
- Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales - PIDIL : 5 dossiers
- Aide à la Réinsertion Professionnelle - ARP : 0 cédant
- Dotation Jeunes Agriculteurs-DJA : 31 installations

L'ensemble du dispositif Installation-Transmission est détaillé plus loin.

**Contacts :**  
**Marie-Odile LAMBERT-BLINETTE**  
**et l'équipe ODASEA**

### Apprentissage

Depuis l'automne 2006, la Chambre d'agriculture enregistre les contrats d'apprentissage des employeurs du département cotisant à la MSA.

**Pour la campagne 2016-2017 : 145 contrats**

- Diplômes préparés :
- 24 % : CAPA-BEPA-BPREA
  - 39 % : BAC Pro et BTA
  - 23 % : BTS
  - 6 % : Certificat de spécialisation
  - 8 % : Licence et Master

**Contact : Astrid LAHACHE**